

Je ne veux pas m'attarder sur ce point, mais c'est, je crois, une grande déception pour nous tous qui s'intéressons à ces questions de trouver dans les statuts une loi qu'on ne met pas en application à cause des longs retards apportés par le ministre actuel et l'ancien ministre à présenter des demandes sollicitant des décisions.

M. Régimbal: Nous comptons sur un long débat sur la main-d'œuvre et le travail, mais prenant en considération l'humeur des membres du comité et l'urgence qu'il y a d'adopter ces prévisions de dépenses, nous limiterons nos remarques au minimum. Je vais faire ces propositions aussi rapidement que je le puis afin que les députés n'aient pas à m'endurer plus de six ou sept minutes.

[Français]

Monsieur le président, permettez-moi, dès le début de mes remarques, d'adresser mes plus chaleureuses félicitations au futur ministre de la main-d'œuvre pour sa nomination à ce poste, et nous n'envions pas cette double tâche qui lui incombe, soit celle de s'habituer à sa besogne de député et de ministre à la fois. Nous le félicitons également de sa décision d'apporter son énergie, son expérience et son talent à la chose publique et à l'activité politique qu'il a eue, comme moi d'ailleurs, l'occasion de critiquer parfois amèrement dans le passé, surtout en ce qui concerne la législation ouvrière et sociale.

Nous avons confiance que la présence d'un praticien en relations industrielles, tant au sein du futur ministère de la main-d'œuvre que celui du Travail, est susceptible d'accélérer l'établissement de mesures concrètes qui pourront créer l'atmosphère de compréhension dont patrons et ouvriers ont besoin, de la part du législateur, pour développer leur secteur dans la sécurité et la paix industrielles.

La première leçon que nous apprenons, dans le domaine des relations industrielles, c'est bien d'éviter les longs discours et les grandes définitions de principes, pour concentrer davantage nos efforts sur l'application de ces principes dans l'action et les faits.

Je vais tâcher de m'en tenir à des faits, au cours de mes remarques, d'autant plus que l'opposition veut faire preuve de toute coopération possible pour permettre de finir l'étude des crédits.

Cependant, monsieur le président, permettez-moi de souligner que la coopération doit se faire dans les deux sens, et le point où le débat s'est prolongé jusqu'à maintenant, c'est précisément là où les ministres ont, soit refusé de répondre à des questions légitimes, comme celles qui ont été posées relativement au ministère de la Défense nationale, soit

profité du débat pour prononcer de longs discours sur toutes sortes de sujets, comme l'a fait le ministre des Transports (M. Pickersgill), soit refusé de considérer sérieusement des suggestions concrètes que nous savons être justes, comme cela s'est produit dans le cas du ministère de la Justice.

[Français]

Monsieur le président, j'aimerais souligner également que cette coopération que nous offrons, en limitant nos remarques, est un sacrifice que les membres de l'opposition font volontiers pour sortir le gouvernement d'embaras, car il y a déjà deux ans que les crédits ont été étudiés et que c'est à l'occasion de cette étude qu'un député peut souligner les problèmes qui se posent dans son comté, dans l'intérêt de ses électeurs. C'est bel et bien un sacrifice.

N'oublions pas que c'est en septembre dernier que devait se faire cette étude, et que c'est cette élection inutile de novembre...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je crois que ses observations devraient avoir trait aux crédits du ministère du Travail.

M. Régimbal: Monsieur le président, de toute façon, c'est cette élection qui a tout retardé et qui nous oblige maintenant à accélérer les travaux de la Chambre, afin de tirer le gouvernement de la situation embarrassante dans laquelle il s'est placé. S'il y a retard, la responsabilité en revient entièrement au très honorable premier ministre...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre de nouveau l'honorable député...

M. Régimbal: Nous reviendrons là-dessus, monsieur le président.

M. le président suppléant: A l'ordre! L'honorable député voudrait-il reprendre son siège?

• (11.50 p.m.)

[Traduction]

L'hon. M. Nicholson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement; j'ai écouté avec intérêt les observations du député, et, en l'occurrence, la question dont il a parlé se trouve comprise dans les prévisions du ministère du Travail. Tout en ayant été cédées au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ces questions semblent encore faire partie du ministère du Travail.

[Français]

M. Régimbal: Monsieur le président, je crois qu'il est important de rappeler au gouvernement, au public et à la presse, cette vérité que l'on oublie trop facilement. C'est d'autant plus important qu'au prochain débat